N° 2025.09.13

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

ARBRE DE NOËL COMMUNAL : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise chaque année d'inviter tous les enfants du RPI de Créhen et Saint-Lormel au repas de fin d'année à la cantine de Créhen ainsi qu'au spectacle de Noël présenté l'après-midi.

Elle propose, pour rester sur les mêmes bases et de refacturer à Saint Lormel le coût du spectacle pour les enfants scolarisés à St Lormel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame Le Maire de facturer à la commune de Saint-Lormel le prix de revient du spectacle et du goûter de Noël proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.